

Chers Consœurs, Chers Confrères, Chers Congressistes, Chers praticiens des entreprises en difficulté,

Bienvenue à ce 34^{ème} Congrès de l'IFPPC.

MITTELEUROPA oblige, nous ne pouvons échapper à l'évocation dans ce lieu de l'Europe qui se construit pour jeter les bases communes d'un futur traitement harmonisé, et que l'on espère aussi harmonieux, des entreprises en crise.

L'IFPPC, regroupant AJ, MJ, et membres correspondants, et dont le maillage territorial est très fin, se devait de permettre à tous ses adhérents d'appivoiser le nouveau règlement Européen.

À la même époque l'an dernier, nous abordions les ordonnances de mars et juillet 2016, abondamment commentées depuis.

Ce 34^{ème} Congrès colle une fois de plus à l'actualité, puisqu'il sera question de comprendre, appréhender et débattre des changements induits par le nouveau règlement européen dans notre vie et dans notre pratique professionnelle.

Nous avons voulu ce Congrès pédagogique, didactique et pratique car le sujet des faillites transfrontalières est abordé trop fréquemment de façon absconse.

Nous vous proposons de profiter de l'opportunité que vous offre le Congrès de vous échapper des contingences du quotidien pour faire un peu de prospective.

Le futur de nos professions sera au cœur de nos débats de l'après-midi durant lesquels nous verrons que, quelle que soit la taille d'une étude, il est toujours possible de se projeter hors des frontières et d'élargir son champ de recherche.

De jeunes (ou toujours jeunes) professionnels nous feront partager leur vision de la profession dans 10, 20 ou 30 ans.

Mais avant cet après-midi de prospective, nous commencerons la matinée en abordant le contenu même du règlement européen.

Lors de cette **conférence plénière**, le professeur Laura SAUTONIE-LAGUIONIE de l'Université de Bordeaux, Responsable du pôle insolvabilité de Trans Europe Experts, Rémi DALMAU, Maître de conférences à l'Université de Paris 1, et notre Consœur Béatrice DUNOGUE-GAFFIE, feront un point sur le domaine et les enjeux du nouveau règlement européen. Ils traiteront l'actualité de la matière et ses évolutions attendues, et insisteront sur le périmètre du nouveau règlement, notamment sur sa singularité à englober, dans un avenir très proche, toutes sortes de sociétés.

Les indispensables « prérequis » pour être un « faillitiste euro-compatible » ne pourrons pas nous échapper !

La matinée se poursuivra par **deux tables rondes** qui seront des moments d'échange avec l'assistance.

La première traitera de « L'adaptation nécessaire du droit français et des praticiens au nouveau Règlement Insolvabilité ».



On y découvrira que les prédictions de JJSS dans le Défi Américain selon lesquelles le futur se construirait à partir de l'informatique n'étaient finalement pas dénuées de sens puisqu'il sera question, lors de cette table ronde, de LEGAL TECHS.

La seconde table ronde, quant à elle, nous interrogera sur le futur du « droit des entreprises en difficulté sous l'influence européenne ».

Retournons-nous un instant pour constater que l'histoire est un éternel recommencement. Car en 1972 déjà, l'ANSAJF planchait en Avignon sur le Syndic de l'an 2000.

Et on y entendait, en conclusion de cette journée d'études, que « *les syndicats des Etats de la Communauté auront une tendance à devenir des syndicats européens* », que « *le syndic pourra utiliser l'informatique dans son travail de recherche juridique* » mais que cela « *ne modifiera pas d'une façon profonde la profession, ni dans son statut, ni dans l'accomplissement de ses missions* ».

En 1972, le mot de la fin était « *ne pas regretter le passé mais, au contraire à considérer avec espoir les années du nouveau millénaire commençant* ».

Alors, pour paraphraser Pierre, le médecin du Crabe Tambour « Adieu vieille Europe que le diable t'emporte » !

Et cherchons ensemble des enseignements du travail de prospective de notre 34^{ème} Congrès pour être force de propositions vis à vis de nos instances de tutelles dans l'objectif, toujours, de ne pas subir.

Je vous remercie pour votre attention et souhaite que cette journée de réflexion réponde à vos attentes.

La parole est maintenant au Professeur Laura SAUTONIE-LAGUIONIE.